Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour l'investisseur de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI FUNDS EUROPEAN SUBORDINATED BOND ESG - A2 EUR
Un Compartiment de la SICAV AMUNDI FUNDS
Codes ISIN : (C) LU1328849358, (D) LU1328849432

Cet OPCVM est géré par Amundi Luxembourg SA, société de Amundi Group.

Objectifs et Politique d'investissement

Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG conformément à l'Article 8 du Règlement « Disclosure ».

Assurer la croissance conjointe du revenu et du capital (rendement total) sur la période de détention recommandée.

Le Compartiment investit au moins 51 % de son actif net en obligations d'entreprises subordonnées (y compris des obligations convertibles conditionnelles), et au moins 51 % de son actif net dans des titres et instruments d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays développé ou qui ont une activité importante dans un tel pays. Le Compartiment peut également investir dans d'autres types d'obligations, des obligations convertibles, des instruments du marché monétaire et des dépôts, jusqu'à 10 % dans des actions et instruments liés à des actions et jusqu'à 10 % dans des OPCVM/OPC. Si le gestionnaire d'investissement vise à investir dans des titres possédant une note ESG, tous les investissements du Compartiment ne seront pas notés sur le plan ESG et, en tout état de cause, ces investissements ne représenteront pas plus de 10 % du Compartiment. Ces placements ne font l'objet d'aucune contrainte de devise ou de notation. Les placements en titres libellés dans d'autres monnaies que l'euro visent à assurer une couverture par rapport à ce dernier.

Le Compartiment a recours à des instruments dérivés à des fins de réduction de différents risques, de gestion efficace de portefeuille et d'exposition (à court terme ou à long terme) à différents actifs, marchés et autres opportunités d'investissement (y compris des instruments dérivés axés sur le crédit, les taux d'intérêt, le change, la volatilité et l'inflation). Le Compartiment peut avoir recours à des dérivés de crédit (jusqu'à 40 % de son actif net).

Indice de référence : Le Compartiment est activement géré et utilise l'Indice Euro Short Term Rate (ESTER) a posteriori en tant qu'indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, en ce qui concerne l'indice de référence de la commission de performance utilisé par les classes d'actions concernées, pour calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à cet Indice de référence qui limite la constitution du portefeuille. En outre, le Compartiment n'a pas désigné l'Indice de référence comme indice de référence aux fins du Règlement « Disclosure ».

Processus de gestion : Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail dans la section « Investissement durable » du Prospectus. L'équipe d'investissement analyse les tendances en matière de taux d'intérêt/facteurs économiques (démarche descendante) pour identifier les zones géographiques et les secteurs susceptibles de donner les meilleurs rendements à risque pondéré. L'équipe d'investissement passe ensuite à une analyse technique et fondamentale, analyse de crédit comprise, pour sélectionner les émetteurs et les titres (démarche ascendante) et constituer un portefeuille diversifié. Le Compartiment cherche à obtenir une notation ESG pour son portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement. Lors de l'analyse de la notation ESG par rapport à l'univers d'investissement, le Compartiment est comparé à la notation ESG de son univers d'investissement après en avoir exclu 20 % des titres les moins bien notés sur le plan ESG.

L'action de capitalisation conserve automatiquement, et réinvestit, le produit net des placements dans le Compartiment alors que l'action de distribution paie les revenus sous forme de dividendes au mois de septembre de chaque année.

La durée minimum d'investissement recommandée est 5 ans.

Les actions peuvent être souscrites ou rachetées (et/ou converties) chaque jour d'opérations (sauf exception mentionnée dans le prospectus) à leur prix de transaction respectif (valeur liquidative) conformément à ce que prévoient les statuts. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus de l'UCITS.

Profile de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Le niveau de risque de ce Compartiment reflète les prises de positions à l'achat et à la vente de la gestion sur les marchés de taux dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont:

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : lorsque les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces marchés peut entraîner d'importantes variations/fluctuations de marché, susceptibles d'entraver la valorisation de votre portefeuille.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- Risque opérationnel : désigne le risque de défaillance ou d'erreur des différents prestataires impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,50 %
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	1,00 %
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année.	
Frais courants	1,45 %
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances.	
Les commissions de surperformance	Néant

Les **frais d'entrée** et **de conversion** indiqués sont des chiffres maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Le montant des **frais courants** est fondé sur les frais de l'exercice clos le 30 juin 2021. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent :

- les commissions de surperformance,
- les coûts de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site: www.amundi.com.

Performances passées

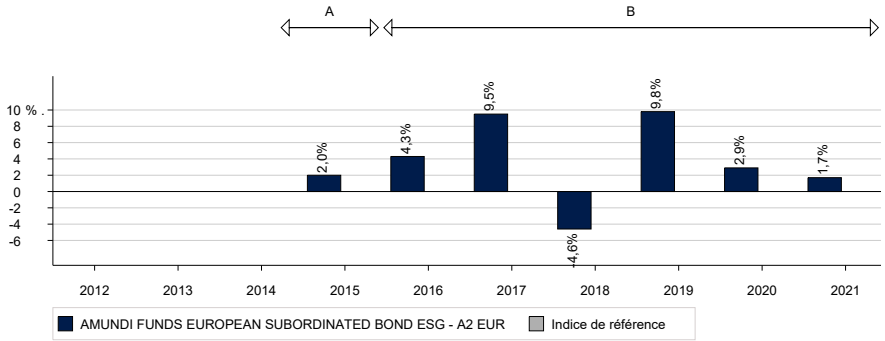

A : Simulation faite sur la base des performances, du 22 septembre 2014 au 18 décembre 2015, du « Structura – Total Hybrid Bonds » géré par Amundi, et absorbé par « Amundi Funds Bond Global Hybrid » le 18 décembre 2015.
B : Durant cette période, l'indicateur de référence du Compartiment était l'Indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate

Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Le Compartiment a été lancé le 18 décembre 2015. La Classe d'actions a été lancée le 18 décembre 2015.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg.

Toute information complémentaire sur l'UCITS (prospectus, rapports périodiques) est disponible en anglais, gratuitement, à l'adresse suivante : Amundi Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Les détails relatifs à la politique de rémunération mise à jour, en ce compris une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de leur octroi, sont disponibles sur le site Internet: https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi et un exemplaire papier sera disponible sans frais et sur demande.

Toute autre information pratique (ex. dernière valeur liquidative) est disponible sur le site internet www.amundi.com.

L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et classes qui sont repris dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.

Chaque compartiment correspond à une partie distincte du patrimoine de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

Ce document décrit un compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM désigné au début du document.

La législation fiscale Luxembourgeoise applicable à l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale de l'investisseur.

La responsabilité d'Amundi Luxembourg SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

****

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg (www.cssf.lu).

Amundi Luxembourg SA est agréé au Luxembourg and réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 juin 2022.